



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 59422

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur l'intérêt d'amplifier la journée de l'arbre dans notre pays. En effet, à l'image des initiatives lancées dans de nombreux pays développés, il pourrait s'avérer intéressant que l'État puisse inciter les collectivités locales, lors de cette journée de l'arbre, à planter un nombre d'arbres proportionnel à leur population. Pour le moment, cette journée de l'arbre n'est pas obligatoire et seul un nombre limité de collectivités s'y associe, sans toujours proposer des actions de plantation d'arbres à leurs habitants. Pour faciliter ces actions, les pouvoirs publics pourraient apporter des dotations financières, mêmes symboliques, à ces collectivités pour faciliter l'acquisition de plants pour les distribuer à la population. Ces actions seraient labellisées par son secrétariat d'État et placées sous le la tutelle du Chef de l'État qui a lui-même avancé une initiative forte dans ce domaine de la plantation d'arbres dans le cadre de son discours sur le grand Paris. Cette proposition d'initiative, qui est déjà mise en place dans sa commune du Raincy depuis une dizaine d'années, serait particulièrement bien reçue par de nombreux maires, comme un exemple d'écologie concrète, à laquelle peut s'associer toute la population. Il lui demande donc de lui indiquer son avis sur cette proposition d'initiative nationale.

Texte de la réponse

Tous les efforts visant à améliorer le cadre de vie, préserver ou remettre en bon état la biodiversité, contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et plus généralement sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens aux enjeux environnementaux et aux bénéfices qu'ils en retirent sont particulièrement appréciables. La journée de l'arbre s'inscrit clairement dans cet esprit et reçoit le plein soutien du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. L'année 2011 ayant été proclamée année internationale de la forêt, y compris les arbres hors forêt, des travaux préparatoires sont actuellement menés en vue d'assurer sa plus parfaite réussite en France. L'intérêt d'amplifier la journée de l'arbre à cette occasion sera utilement discuté, aussi bien sur la forme que quant aux objectifs poursuivis. En dehors des enjeux attachés à la lutte contre la déforestation et à l'exploitation illégale ou non durable des forêts, pour lesquels la France est particulièrement mobilisée sur la scène mondiale, au niveau national, les problématiques de conservation ou de replantation des arbres sont fort différentes d'un territoire à l'autre et n'impliquent pas la même approche, dès lors qu'il s'agit de territoires fortement urbanisés, de territoires périurbains ou plus encore ruraux. S'agissant de la forêt, il est important de rappeler sa dimension multifonctionnelle et de préserver de manière égale ses fonctions sociales, environnementales et économiques. Les journées de l'arbre doivent véritablement porter le message de cette multifonctionnalité, en insistant particulièrement sur les contributions au stockage de carbone et, par là même, à l'atténuation du changement climatique, à la conservation de la biodiversité et des paysages, mais également sur l'intérêt du bois pour la construction ou encore pour la production d'énergie, dès lors qu'il résulte d'une gestion durable. Des dynamiques de fond sont en cours, particulièrement suite au Grenelle de l'environnement. Le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » ou la trame verte et bleue, qui vient de recevoir une assise législative par la loi portant engagement national pour l'environnement, emportent une nouvelle façon de percevoir l'espace et d'aménager durablement nos territoires, dans laquelle la présence d'arbres et de

continuités arborées, au-delà des massifs forestiers, a toute sa place. Dans tous les cas, c'est bien au plus près des territoires que l'enjeu de conservation et de remise en bon état des éléments et milieux naturels doit être maîtrisé et porté. Dans ce domaine, les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer, en particulier quant au contenu de leurs documents d'aménagement et d'urbanisme, mais également au regard de la nature de leurs projets, de leurs modalités de gestion et d'entretien des espaces et dépendances verts, sans oublier de porter un message à l'attention des jeunes générations, notamment par le partenariat avec les établissements scolaires, comme c'est d'ores et déjà le cas à l'occasion de la journée de l'arbre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59422

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9152

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 493